



Lettre de février 2024

Chers adhérents et amis de la Catalogne,

Dans notre lettre du mois de janvier¹, nous avons évoqué la situation d'instabilité institutionnelle dans laquelle se trouvait le gouvernement espagnol et la lutte féroce engagée entre le Parti populaire (PP) et le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE), cette lutte se cristallisant dans la poursuite de l'amnistie.

Il semble que le chemin pour y arriver soit miné. En effet, le *Tribunal supremo* espagnol fait, de temps en temps, exploser une mine, au moment le plus propice et fructueux pouvant servir ses intérêts. Ses intérêts tournent autour de l'aide qu'il veut apporter au PP pour boycotter l'amnistie, pour empêcher par tous les moyens possibles et impossibles que ce projet de loi puisse voir le jour, pour discréditer et dénigrer au maximum le PSOE afin de bousiller la législature et se diriger vers de nouvelles élections dans l'espoir, cette fois-ci, d'être vainqueurs.

En réalité, le PP a déjà gagné en Espagne, mais il s'est retrouvé dans l'impossibilité de former, avec un autre parti, un gouvernement et s'est retrouvé isolé avec Vox. Le PSOE, lui, est parvenu à la présidence du gouvernement grâce aux pactes conclus avec les partis indépendantistes. Mais, en fin de compte, il n'a réussi à s'imposer qu'en périphérie et encore. En effet, les Iles baléares et le Pays valencien sont passés aux mains du PP et, lors des dernières élections en Galice (18 février 2024), le parti de droite y a obtenu la majorité absolue². La victoire du PP en Galice l'a bien entendu enhardi et le PSOE a reçu une claque électorale qui l'affaiblit énormément.

Ensemble pour la Catalogne (Junts) a refusé de voter le texte du projet de loi d'amnistie au moment où il semblait que toutes les parties étaient d'accord pour le faire, comme nous l'avions expliqué dans notre lettre de janvier³ dernier. Nous avons également expliqué les mines qui

¹Vous pouvez consulter la lettre de janvier dans notre newsletter à l'adresse suivante :<http://www.assemblea.fr/newsletter/>

² Sur 75 députés, le PP en a obtenu 40 (la majorité absolue est à 38), le Bloc nationaliste galicien (BNG) 25, le PSG/PSOE, 9 et Democracia ourensana (DO) 1. Le PP même s'il a perdu 2 sièges se maintient en tête suivi par le BNG qui a obtenu son meilleur résultat (+6), le PSG-PSOE s'est effondré (-5 sièges) et DO en obtient 1
https://www.elnacional.cat/ca/politica/resultats-eleccions-galicia-2024-escrutini-directe-ultima-hora_10957_126.html

³ Lettre de janvier 2024, p. 2, Newsletter, <http://www.assemblea.fr>

avaient, très opportunément, explosé devant Junts : par exemple, la façon dont le juge García Castellón avait maintenu son contrôle sur la cause contre le Tsunami Démocratique, ou comment ce même juge avait décidé d'ouvrir une instruction pour terrorisme contre Carles Puigdemont et Marta Rovira, ou comment, parallèlement, le juge Joaquín Aguirre avait réactivé le cas Vòlkhov accusant Carles Puigdemont et d'autres personnes de son entourage de haute trahison. Tout cela a fait que Junts a voté contre le projet de loi afin de prolonger les négociations avec le PSOE.

Plus d'information en écoutant la *Tertulia proscrita* du 1er février 2024 « Toutes les clefs pour comprendre le non de Junts au projet de loi d'amnistie »

<https://www.vilaweb.cat/podcast/tertulial-proscrita-no-junts-llei-amnistia/>

Ainsi donc le projet de texte a dû retourner en commission de la Justice du *Congreso* espagnol. Dans un premier temps jusqu'au 21 février, mais le PSOE, compte tenu de ses résultats déplorables en Galice et de l'affaiblissement politique qui en découle pour le parti, a demandé à prolonger de quinze jours le délai de discussion en commission, soit jusqu'au 7 mars, afin d'essayer d'arriver à un accord avec Junts sur la question la plus délicate, celle de la référence à l'exclusion du terrorisme de l'amnistie.

Junts, voyant les nombreuses manipulations et intrigues de la hiérarchie judiciaire, dont l'objectif est d'empêcher Carles Puigdemont, les mis en cause du Tsunami et ceux de l'affaire Vòlkhov, ainsi que les CDR et les autres victimes de représailles de bénéficier de la future loi d'amnistie, a demandé que soient exclus du texte du projet de loi les délits de terrorisme et de haute trahison, mais le PSOE n'y est pas disposé. Au jour d'aujourd'hui, d'autres pactes seraient possibles, comme par exemple la stabilité de la législature ou le vote des budgets. Il faut également attendre de connaître les conclusions de la Commission de Venise.

Nous vous invitons à écouter *La Tertulia proscrita* du 29 février 2024 « Comment le *Tribunal supremo* espagnol dénature la doctrine du terrorisme de rue dans le cas du Tsunami »

<https://www.vilaweb.cat/podcast/tertulial-proscrita-doctrina-terrorisme-carrer/>

Les deux terrains sur lesquels la lutte contre le PSOE est la plus acharnée sont le terrain judiciaire et le terrain de la corruption.

Sur le terrain judiciaire, il y a confrontation d'avis. En effet, deux procureurs proches du PSOE, l'un de l'*Audiencia nacional*, Miguel Ángel Carballo, et l'autre du *Tribunal supremo*, Álvaro Redondo, sont en désaccord avec la position générale des juges : tous deux ont affirmé n'avoir constaté aucun indice de délit de terrorisme dans l'affaire du Tsunami Démocratique⁴. La majorité des procureurs du *Tribunal supremo* (douze sur quinze) sont, eux, opposés aux premiers. Ils ont donc écrit une lettre au procureur général, Álvaro García Ortiz, cautionnant l'accusation de

⁴ Le Tsunami Démocratique était une plateforme de messagerie instantanée qui avait organisé différents actes de résistance pacifique en 2019 pour protester contre les sentences condamnant les dirigeants politiques catalans à des peines de prison exorbitantes. L'acte qui avait eu le plus grand retentissement avait été le blocage du terminal 1 de l'aéroport de Barcelone.

terrorisme contre la plateforme de messagerie Tsunami et assurant que Carles Puigdemont était bien à la tête de cette dernière. Cela confirme la guerre ouverte entre la plus haute hiérarchie de l'ordre judiciaire et le pouvoir législatif, mais également avec le pouvoir exécutif.

Ces faits démontrent, une fois de plus, l'ingérence du pouvoir judiciaire dans les pouvoirs exécutif et législatif, violant ainsi la séparation des pouvoirs et, en définitive, l'état de droit.

Le PSOE, à son tour, a riposté en attaquant le juge Manuel García Castellón afin de le discréditer professionnellement : le ministère de la justice espagnol, autorité de tutelle du juge requérant, a bloqué une réponse de l'Office fédéral de la justice suisse à une demande faite par Manuel García Castellón. Au lieu de la lui transmettre dès réception, le ministère l'a oubliée au fond du tiroir d'un bureau, comme une munition de réserve...

Le juge García Castellón avait en effet envoyé une demande d'informations à l'Office fédéral de la justice suisse le 21 novembre 2023. Ce complément d'informations concernait un compte bancaire que le juge soupçonnait d'avoir servi à financer le Tsunami Démocratique mais concernait aussi le domicile en Suisse de Marta Rovira, la secrétaire générale d'ERC. La Suisse a refusé de répondre à ces demandes comme elle l'avait déjà fait quatre ans auparavant considérant que les faits indiqués ne pouvaient être qualifiés de terrorisme et, en ce qui concerne Marta Rovira, parce qu'il n'y avait rien la reliant aux protestations organisées par le Tsunami. Autrement dit, l'Office fédéral de la justice suisse considérait ces faits sous l'angle politique. Cette réponse est restée deux mois au fond d'un tiroir du ministère de la justice espagnol.

En outre, deux jours avant que le juge ne la reçoive, *El País* et la chaîne de télévision SER l'avait diffusée et amplement commentée la qualifiant de stratégie de dénigrement orchestrée par le PSOE contre le juge García Castellón. La réponse de la Suisse et sa diffusion anticipée ont rendu furieux le juge. Celui-ci a essayé de riposter en envoyant aux autorités suisses le rapport signé par les douze procureurs du *Tribunal supremo* même si celui-ci n'était pas le rapport définitif du ministère public. C'est-à-dire que le juge a essayé de tromper ou d'influencer les autorités suisses. Le rapport officiel dans cette affaire est celui de María Ángel Sánchez-Conde, la procureure générale, qui a le dernier mot et qui se trouve sur la même ligne que Ángel Carballo et Álvaro Redondo, les deux procureurs précédemment cités. Néanmoins, ce rapport signé par María Ángel Sánchez-Conde n'a pas de force exécutoire. La décision finale sera prise par Manuel Marchena et les juges de la deuxième salle qu'il dirige. Nous pouvons donc prévoir qu'il ne suivra pas l'avis de la procureure générale, mais que, au contraire, il défendra la thèse du terrorisme cautionnée par les douze procureurs.

Pour plus d'information, lisez l'article « Une tempête s'abat sur García-Castellón : guerre ouverte au cœur de l'État » de Josep Casulleras, publié par *Vilaweb* le 22 février 2024 : <https://www.vilaweb.cat/noticies/temporal-garcia-castellon-tsunami-guerra-oberta-al-cor-de-estat/>

Il faudrait ajouter également, afin de connaître un peu mieux le personnage, que le juge García-Castellón, en octobre dernier, avait admis en public qu'il avait délibérément menti aux autorités

françaises afin que ces dernières signent la convention de Màlaga⁵. L'Espagne avait impulsé cet accord pour faciliter l'extradition des membres de l'ETA⁶ mais la France hésitait. Alors le juge García Castellón avait fait croire aux autorités françaises que Yvan Colonna, responsable présumé de l'assassinat du préfet Claude Érignac, sous mandat d'arrêt, se cachait dans le sud de l'Espagne. Alors la France a signé.

Les mis en examen dans le cas du Tsunami et dans le cas Vòlkhov se sont alliés et ont formé un front commun pour demander au *Tribunal supremo* espagnol qu'il clôtüre l'instruction et la renvoie à l'*Audiencia* espagnole afin qu'elle en ordonne le classement sans suite. Les défenses et certaines personnes mises en examen ont argué que de nombreuses irrégularités s'étaient glissées dans le processus, comme par exemple le non respect des termes de l'instruction mais également le fait que le juge n'a entendu aucun des mis en cause, disposition obligatoire dans le déroulé de l'instruction.

Plus d'informations dans cet article du journal en ligne *Vilaweb* :

<https://www.vilaweb.cat/noticies/els-investigats-pel-tsunami-demanen-al-suprem-que-tanqui-la-causa-per-un-error-de-garcia-castellon/>

Voilà où nous en sommes, en cette fin février, des attaques croisées entre les deux pouvoirs sur le terrain judiciaire. La suite le mois prochain.

Concernant la corruption, la mine a explosé devant le PSOE le faisant chanceler sérieusement.

Le scandale a éclaté en un moment où le PSOE se trouve affaibli par les résultats des élections en Galice. L'avocat Ramiro Grau a été le premier à dénoncer, en avril 2020, le cas Koldo dans un article publié sur son blog intitulé « *Magouilles avec l'argent public. Ábalos y José Ángel Escorial, l'étrange couple* ». Il semble que le ministère espagnol de la justice n'ait pas voulu entendre l'avocat mais quelqu'un y a mis son nez et cela s'est terminé par une plainte déposée à l'*Audiencia nacional* espagnole au sein de laquelle le juge Ismael Moreno a été chargé d'instruire l'affaire.

<https://www.rac1.cat/el-mon/20240228/119185/advocat-destapar-cas-koldo-em-fer-cas-abalos-totpoderos.html>

En tout, à l'heure actuelle, quinze personnes ont été arrêtées puis laissées en liberté avec mesures provisoires après avoir été entendues par le juge d'instruction. Au moins trois administrations sont impliquées : le ministère des Transports, le gouvernement des Iles Canaries et celui des Iles Baléares. Sept personnes sont mises en examen pour délit de corruption présumé, accusées d'avoir touché des commissions illégales en contrats publics pour l'achat de masques pour un montant d'environ 54 millions d'euros pendant la pandémie du Covid⁷.

⁵ Un accord bilatéral de coopération entre le royaume d'Espagne et la République française a été signé le 26 novembre 2002 à Malaga dont l'objectif était d'échanger des informations à caractère judiciaire de façon immédiate.

⁶ Euskadi Ta Askatasuna, organisation armée basque

⁷ Plus d'informations en français dans cet article de l'Express : <https://www.lexpress.fr/monde/europe/covid-19-en-espagne-le-scandale-de-corruption-qui-ebanle-le-gouvernement-sanchez-ZC2KNKSFAZF5RBDIOGCHDUDK5A/> ou celui du Courrier International :

Le scandale est énorme et la corruption peut éblouir au-delà du PSOE à travers un réseau dont les ramifications s'étendent jusqu'à l'Europe.

https://www.elnacional.cat/ca/politica/cas-koldo-qui-es-qui-trama-quina-contractes-investiguen_1169119_102.html

Quoi qu'il en soit, Salvador Illa, ancien ministre de la Santé du gouvernement socialiste espagnol (13 janvier 2020 - 27 janvier 2021) et actuel chef de l'opposition en Catalogne, tout comme Francina Armengol, ancienne présidente du gouvernement des Îles Baléares (2 juillet 2015 - 19 juin 2023) et actuelle présidente du *Congreso de los diputados* devront répondre des faits incriminés à l'époque où ils avaient les plus hautes responsabilités.

L'obtention de l'amnistie avec toutes ses particularités a été l'épicentre de la politique de ce mois de février. Par sa dimension, elle a occulté d'autres thèmes importants que nous voudrions, à tout le moins, citer ici.

LES AGRICULTEURS

Les agriculteurs se sont révoltés en Catalogne et dans une partie de l'Europe. Ils ont dénoncé la concurrence illégale des marchés extérieurs. Les producteurs qui ne sont pas soumis à la normative européenne peuvent appliquer des prix qui résistent à la concurrence. Mais, en même temps, ces producteurs qui viennent d'ailleurs ne garantissent ni le niveau de développement durable ni le niveau sanitaire réclamés aux agriculteurs locaux.

Pour cela, l'une de leurs revendications est d'augmenter les droits de douane pour les produits venant de l'étranger mais également exiger que les supermarchés et autres magasins de vente de fruits et légumes donnent la priorité aux produits de proximité.

Pour plus d'information, nous vous proposons trois documents :

- la lecture de l'article « Moins cher, moins régulé : l'injustice du marché extérieur avec les agriculteurs » d'Alberto Prieto et Júlia Catarineu publié dans le journal *El Món* du 13 février 2024 :

<https://elmon.cat/moneconomia/mon-laboral/mes-barat-menys-regulat-injusticia-mercat-exterior-pagesia-53618/>

- la vidéo d'Octubre d'il y a un an, mais toujours d'actualité, a été postée de nouveau le 7 février 2024

<https://www.youtube.com/watch?v=QhIjna1hLsc>

- *La Tertulia proscrita* du 8 février 2024 « Les choses ne changent qu'avec les mobilisations »

<https://www.youtube.com/watch?v=D9yDS0uOEK&t=409s>

<https://www.courrierinternational.com/depeche/scandale-de-corruption-en-espagne-la-droite-durcit-ses-coups-contre-pedro-sanchez.afp.com.20240305.doc.34ku3xa.xml>

Le rassemblement en faveur de JULIAN ASSANGE.

Julian Assange fondateur de WikiLeaks avait apporté son soutien à la Catalogne et défendu son droit à l'autodétermination. Il est accusé de 18 délits et encourt 175 ans de prison. Les États-Unis ont demandé son extradition qui pend d'un fil. Au-delà de sa situation personnelle qui, en soi, est déjà capitale, c'est tout le journalisme d'investigation et la liberté de la presse qui sont en jeu. L'entourage de Julian Assange a réactivé la campagne pour sa libération ; des rassemblements pour sa libération ont eu lieu dans nombre de villes du monde entier. A Barcelone, le rassemblement a eu lieu devant le consulat britannique.

Plus d'informations dans les documents suivants :

- « L'héritage d'Assange qui met à nu Javier Zaragoza et Cándido Conde-Pumpido », l'article de Josep Casulleras publié sur *Vilaweb* le 20 février 2024

<https://www.vilaweb.cat/noticies/el-llegat-dassange-que-ensenya-les-vergonyes-de-javier-zaragoza-i-conde-pumpido/>

- la vidéo d'Octubre :

https://www.youtube.com/watch?v=MMPvQD_7OVM&rc=1

- *La Tertulia proscrita* du 22 février « La liste civique et l'ILP⁸ peuvent-ils constituer un répulsif à l'indépendance ? », à partir de la minute 50'40'' :

<https://www.youtube.com/watch?v=KzEAZZttBiI&t=93s> à partir du minute 50:40

LA LANGUE CATALANE

Une mission d'observation de la Commission européenne composée de plusieurs eurodéputés de Ciutadans et de Vox et de Diana Riba, eurodéputée d'ERC, avec à sa tête Dolors Montserrat (PP) s'est rendue dans deux écoles du Prat. L'objet de ces visites était, à la demande du PP, d'étudier l'immersion linguistique. La mission a été accompagnée de députés espagnols unionistes opposés à l'immersion linguistique. En réalité, l'intention de cette mission était de dénoncer la discrimination du castillan dans les écoles catalanes.

<https://elmon.cat/societat/educacio/somescola-carrega-durament-contra-la-missio-per-estudiar-la-immersio-774892/>

Òmnium Cultural a fortement critiqué l'objet de cette mission dont « les intentions propagandistes et le parti-pris à l'encontre de l'école catalane étaient criants ».

Diana Riba, l'eurodéputée d'ERC qui accompagnait cette mission, a toujours affirmé que « ... l'Union européenne n'est pas compétente pour légiférer sur l'organisation des systèmes éducatifs des États membres. Les dispositions et les modalités de l'éducation scolaire nationale n'ont pas à être réglementées par le droit de l'Union européenne mais dépendent essentiellement des compétences nationales des États membres ».

⁸ Initiative législative populaire (ILP)

LA RÉPRESSION

Dani Gallardo, Adrià Sas, Pablo Hâsel, les CDR... La liste est longue. L'*Audiencia* de Madrid a donné une semaine à l'activiste Dani Gallardo pour entrer volontairement en prison. Mais ce dernier a déjà déclaré qu'il ne se livrerait pas. Le problème est que ces personnes mises en cause ne peuvent pas encore entrer dans le cadre de la future loi d'amnistie, celle-ci n'étant pas encore en vigueur. Le Collectif de défense a publié le communiqué suivant :

● COMMUNIQUÉ ●

🗣️ Appel pour ne pas oublier !

Notre compagnon Dani dans quatre jour devra entrer en prison. [#DaniGallardoLlibertat](#)

🔗 Diffusion maximum

💰 Fais un don

➡ Partage ce post

CAIXA DE RESISTÈNCIA: 🗑️

Referència: Dani Gallardo

ES04 2100 0152 5802 0058 0825 pic.twitter.com/XSX2bvMSMq

— Col·lectiu de Defensa de Represaliades (@JAbsolucio) [February 25, 2024](#)

Communiqué que vous retrouverez également dans cet article de Vicenç Pagès et Mayte Piulachs publié par le journal en ligne *Vilaweb*, le 26 février 2024 :

https://www.elnacional.cat/ca/politica/audiencia-madrid-dona-setmana-dani-gallardo-entrar-presos_1166596_102.html?utm_source=telegram&utm_medium=push&utm_campaign=telegramgroc

ASSEMBLEA NACIONAL CATALANA.

Pour terminer, sachez que les membres de l'ANC peuvent déjà voter sur la liste civique entre le 1er et le 14 mars. Si vous avez besoin d'informations complémentaires, nous vous invitons à consulter la page web de l'Assemblea :

<https://www.llistacivicalaindependencia.cat/>

Si vous voulez participer, vous impliquer, si vous avez des idées de débats, d'actions, d'activités, de rencontres qui pourraient être organisés sur l'actuel territoire de l'État français, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :

Nous vous rappelons aussi l'adresse de notre site Web : <http://www.assemblea.fr/>

Merci infiniment pour votre soutien et votre engagement. Maintenant plus que jamais nous avons besoin de votre implication personnelle.

Vive la Catalogne libre !

L'équipe de coordination de l'ANC France